



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 31 décembre 2019

Installation de l'observatoire départemental de l'agribashing

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée « agribashing », peut conduire à une multiplication des actes d'incivilité, d'intimidation voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Ce phénomène préoccupant tend à s'amplifier sur l'ensemble du territoire national, notamment sous l'action de groupuscules parfois radicaux et violents.

Pour prendre en compte cette menace émergente, le ministre de l'agriculture a lancé, en avril 2019, la création d'observatoires départementaux de l'« agribashing ».

La préfète de Seine-et-Marne a installé ce matin l'observatoire départemental. Cette structure, placée sous son autorité, réunira notamment le commandant de groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental du renseignement territorial, les procureurs de la République, le directeur départemental des territoires et les syndicats agricoles.

Rôle de l'observatoire :

Cet observatoire de l'« agribashing » doit permettre, notamment au moyen de réunions régulières, de disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs et d'élaborer des solutions communes, efficaces et concertées.

Il veillera plus particulièrement à :

- détecter les menaces, évaluer leur intensité et leur évolution potentielle

Dans ce cadre, le service départemental de renseignement territorial, en coordination avec la police et la gendarmerie nationales, s'engagera dans l'identification des phénomènes d'« agribashing » et de leurs auteurs. Un dialogue constant avec les syndicats agricoles, la veille des réseaux sociaux et le suivi des groupuscules radicaux doivent notamment permettre de mieux anticiper les menaces ;

- agir en vue de prévenir et de neutraliser toute menace.

Les actions dans ce domaine s'articulent autour de trois volets :

1. Un volet prévention complété par des contacts et des patrouilles renforcés dans le cadre de la Police de sécurité au Quotidien (PSQ) : les référents sûreté de la police et de la gendarmerie seront engagés au profit des agriculteurs. Les modes opératoires des délinquants et les attentes de tous les acteurs feront l'objet d'échanges.

2. Un volet information (en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux institutionnels et la presse quotidienne régionale, etc.), portant notamment sur les actions de prévention réalisées.
3. Un volet judiciaire (recoupements, utilisation de moyens de captation, aide au dépôt de plainte), en lien avec les procureurs de la République compétents.

Pour lutter contre le phénomène d'« agribashing », les forces de sécurité pourront s'appuyer sur la cellule DEMETER, cellule nationale de renseignement et de rapprochement judiciaires créée par la gendarmerie nationale. La cellule DEMETER a vocation à analyser les menaces à l'encontre de la filière agricole et à coordonner la réponse des forces de sécurité.

L'« Agribashing » en Seine-et-Marne :

Dans un contexte de crise agricole, « l'agribashing » se traduit en Seine-et-Marne par des faits restant ponctuels, qui suscitent néanmoins chez certains exploitants un sentiment de malaise voire d'inquiétude.

Sur ce territoire à vocation céréalière, les thèmes sur lesquels la profession peut-être fustigée portent essentiellement sur l'usage des produits phytosanitaires et le bien être animal, notamment en prenant pour cible l'abattoir de Meaux.

Les faits de délinquance constatés concernant le monde agricole relèvent de plusieurs catégories :

- les différends de voisinage entre agriculteurs et néo-ruraux ;
- les vols, avec en particulier un phénomène de vols de GPS et, dans une moindre mesure, de carburant ;
- les intrusions et dégradations dans les élevages commises par des mouvements anti-spécistes ou animalistes d'ultra-gauche ;
- les violences verbales ou physiques commises à l'encontre des agriculteurs (lors des traitements des cultures, lors de rodéos sauvages (moto ou quad) ou lors d'installation illicite de gens de voyage)
- l'envoi de lettres anonymes et injures.

Quelques chiffres :

- Au niveau national

Ce ne sont pas moins de 15 000 faits qui ont été enregistrés au 1er novembre 2019 sur la seule zone gendarmerie pour la France toute entière. Cela correspond à plus de 2 faits par heure, pour une hausse de 1,5% des actes d'agression envers les agriculteurs.

- En Seine-et-Marne

Pour la gendarmerie au cours de l'année 2018, 222 agriculteurs ont déposé une plainte auprès des services de gendarmerie. 56 cambriolages ont été commis ainsi que 123 vols au préjudice des agriculteurs. Il est à noter 7 procédures relatives à des problématiques d'installation des gens du voyage. Pour 2019, ce sont d'ores et déjà 200 agriculteurs qui ont été victimes. 47 cambriolages ont été constatés ainsi que 97 vols commis à l'encontre de la profession agricole.

Il est à noter une hausse des procédures (11) consécutives à l'installation des gens du voyage.

Les relations entre le Groupement Départemental de Seine-et-Marne et le monde agricole sont bien organisées. Les contacts se font à plusieurs niveaux, groupement, compagnie et brigade, chacun à son échelle.

Des dispositifs locaux prévoient l'information mutuelle, le conseil en prévention, les consultations de sûreté ou d'audits de sécurité, un dispositif d'alerte SMS et la possibilité de bénéficier des vecteurs de communication de la chambre d'agriculture pour faire passer des messages de prévention. Ainsi, la quasi-totalité des éléments prévus par la convention de partenariat nationale entre le Ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA et les jeunes agriculteurs (JA), signée le 13 décembre 2019, sont déjà en place en zone gendarmerie pour la Seine-et-Marne.

Toutefois, afin de donner une nouvelle impulsion à ce partenariat, le GGD77 va se doter à compter de janvier 2020 d'une cellule fonctionnelle DEMETER placée sous la responsabilité de l'officier prévention du groupement. Cette cellule aura pour objectif un gain d'efficacité et de réactivité par le rapprochement des éléments d'informations et des moyens d'action des référents sûreté, de la cellule de renseignements départementale et de la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires

Pour la police nationale de Seine-et-Marne, si le nombre de vols a fortement diminué cette année sur les exploitations agricoles, passant de 24 à 16 sur les onze premiers mois, les atteintes à la personne sont quant à elles passées de 1 à 5, de même que les dégradations de matériels sont passées de 11 à 17.

Les services de polices, et notamment les services de renseignement, restent particulièrement vigilants sur ces incivilités, menaces et agressions, que celles-ci touchent directement les exploitations agricoles ou les abattoirs du département, cibles régulières des animalistes radicaux.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr